



**BON DE COMMANDE POUR LA
RÉALISATION DE LA PROCÉDURE DU
PERMIS D'ASSAINIR**

Le propriétaire

Nom, Prénom :

☐ **Particuliers :** Date de Naissance :

☐ **Autre :** Siret :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Demande au Service d'Assainissement de la Communauté de Communes Est de la Somme, par l'intermédiaire de ce formulaire, le lancement de la procédure pour la mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif du :

.....

La procédure se découpe en deux contrôles :

- Le contrôle de conception : Un technicien de la Communauté de Communes Est de la Somme vérifie l'étude de sol vis-à-vis de la réglementation.
- Le contrôle de réalisation : Un technicien de la Communauté de Communes Est de la Somme vérifie la bonne mise en place de la filière d'assainissement conformément à la réglementation et de l'étude de sol.

La délibération en cours, prévoit la mise en place d'une facturation de :

- **132 € TTC** pour le contrôle de conception.
- **49.5€ TTC** pour le contrôle de réalisation.

Pour signifier votre accord, veuillez retourner le présent document au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (Adresse en pied de page) en complétant l'encadré ci-contre :

Signature précédé de la mention « Bon pour accord » :

Attention, si l'étude de sol a été réalisée pour simple information, le présent document ne doit pas être complété.

Le technicien Assainissement Non Collectif
Guillaume DUTEIL

